

REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT

Jeu-concours : présentez-nous votre initiative écocitoyenne et tentez de gagner une journée VIP à l'occasion de la Grande Odysée 2021

► Article 1 : CONTEXTES ET OBJECTIFS DU JEU CONCOURS

Ce jeu concours vise à sensibiliser les écoles primaires et collèges privés et publics de Savoie Mont Blanc à l'éco-responsabilité en organisant un appel à idées auprès des enseignants sur 4 thématiques : biodiversité, bilan carbone, préservation de l'eau et déchets.

Savoie Mont Blanc Juniors et Savoie Mont Blanc Tourisme sont co-organisateurs de ce jeu concours :

Association loi 1901 – Savoie Mont Blanc Tourisme : 20 avenue du Parmelan – 74000 ANNECY
Association loi 1901 – Savoie Mont Blanc Juniors : 20 avenue du Parmelan – 74000 ANNECY

► Article 2 : ACCES AU JEU

Le tirage au sort est ouvert à tous les enseignants des écoles primaires et des collèges de Savoie Mont Blanc et à leurs classes mobilisés autour du projet.

► Article 3 : CANDIDATURE

La participation au jeu se fait exclusivement au moyen d'un bulletin d'inscription envoyé à Savoie Mont Blanc Juniors et en transmettant les documents précisés dans l'article 4.

Les participants s'engagent à remplir tous les champs obligatoires du bulletin de participation en fournissant des informations exactes. Tout bulletin incomplet sera considéré comme nul.

Il devra figurer les éléments suivants :

Nom de votre école, nom de l'enseignant(e) qui porte le projet, adresse de l'école, commune, adresse mail de l'enseignant, niveau de la classe ([formulaire d'inscription en ligne](#)).

► Article 4 : DOCUMENTS A FOURNIR

Toute classe qui souhaite participer à l'appel à idée doit présenter son projet (idée déjà réalisée, idée en cours de réalisation ou projet d'idée à réaliser) sous forme:

- Artistique : dessin, bande dessinée, réalisation photo, vidéo...
- Littéraire : poème, composition littéraire, dissertation...

► Article 5 : DEPOT DE CANDIDATURES

Chaque classe devra retourner à Savoie Mont Blanc Juniors sa présentation par voie numérique **avant le 14 décembre 2020** accompagnée d'un exemplaire signé de ce règlement par le(la) directeur(rice) de l'école et l'enseignant(e) porteur du projet.

► Article 6 : DOTATIONS

LOT A GAGNER :

- **Accueil de la classe en véritable VIP le vendredi 15 janvier 2021 à Pralognan la Vanoise pour assister au départ de l'étape de la course de chiens de traîneau La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc.**

Cette journée comprend :

- La prise charge du transport en car A/R depuis l'école jusqu'à Pralognan La Vanoise
- L'accès à l'espace VIP pour toute la classe pour assister au départ de la course de chiens de traîneaux
- L'animation d'un atelier sur le thème de l'éco-responsabilité encadré par un professionnel
- La mise à disposition d'une salle pour le pique-nique du déjeuner (pique-nique non compris à prévoir par les enfants)
- Le goûter

Ce lot est attribué à une classe de 30 enfants maximum

La valeur globale du lot est estimée à : 1700 €

Ce lot est offert par Savoie Mont Blanc Tourisme – 20 avenue du Parmelan– 74000 ANNECY

Des lots de consolation seront offerts à tous les participants.

► Article 7 : DROIT A L'IMAGE

Pendant cette journée, les enfants seront filmés.

La prise d'image de l'élève et des accompagnateurs et son utilisation nécessitent une autorisation préalable des parents des élèves mineurs et des accompagnateurs, dès lors qu'il est possible de les identifier sur l'image.

Le candidat s'engage à obtenir l'ensemble des droits à l'image des participants à la journée dans le cas où il serait désigné gagnant.

Outre ces mentions, il convient d'ajouter que l'utilisation des photos ou film réalisés ne donneront lieu à aucune rémunération d'aucune sorte.

► Article 8 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les bulletins de participation désignant le gagnant du lot sera tiré au sort **le 15 décembre 2020**

L'enseignant désigné par le sort sera averti immédiatement par mail afin qu'il puisse s'organiser pour la sortie.

► Article 9 : CONTEXTE EXCEPTIONNEL

Les structures organisatrices se réservent le droit d'écourter ou d'annuler l'opération en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté.

Si, en raison des conditions sanitaires, le déroulement de la Grande Odyssée Savoie Mont Blanc n'avait pas lieu et/ou devait se dérouler en huis-clos, le lot serait aménagé et s'orienterait par l'intervention de l'animateur de l'atelier pédagogique sur l'éco-responsabilité au sein de l'école ou du collège. Savoie Mont Blanc Tourisme prendrait en charge le déplacement de l'animateur et son intervention.

► Article 10 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU

Toute personne faisant partie du personnel de la structure organisatrice ou tout membre de sa famille ne pourra en aucun cas être déclaré gagnant.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.

Une seule inscription est autorisée par personne (même nom et même adresse). S'il est constaté qu'un participant a déposé plusieurs bulletins, sa participation sera considérée comme nulle.

La seule participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

► **Article 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Pour participer au jeu, les participants doivent fournir certaines informations les concernant. En participant à ce jeu concours, le participant accepte de recevoir des informations de la part des co-organisateur et de ses partenaires. Suite au règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, tous les participants au concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant.

► **Article 12: RESPONSABILITE**

La responsabilité des co-organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

► **Article 13 : COPIE DU PRESENT REGLEMENT**

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à Savoie Mont Blanc Juniors – 20 avenue du Parmelan – 74000 Annecy. Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire - ou RIP ou RICE).

Signature de l'enseignant

Signature de la direction de l'école